

MENUS FAITS

Les tribunaux autrichiens viennent de s'occuper du cas d'un prêtre accusé d'avoir causé un gros scandale dans une église où il disait lui-même la messe. Il s'agit du curé de Sambor, qui, le 5 juin dernier, officiait dans l'église de cette ville.

Pendant qu'il était à l'autel, il remarqua, dans le premier rang des fidèles agenouillés devant lui, un Ruthène avec lequel il avait eu des discussions violentes à propos de questions religieuses. Emporté par la colère, le prêtre se précipita en bas de l'autel, se rua sur le Ruthène, et l'apostropha ainsi : "A la porte, chien que tu es; attends, je vais faire de toi un damné!" Et, ce disant, le curé prit sa victime par la gorge, le traîna à travers les rangs des fidèles stupéfaits jusqu'à la porte de l'église, et l'expulsa en lui donnant des coups de pied.

Poursuivi pour avoir troublé sa propre messe, il avait été condamné par le tribunal de Sambor à une peine de sept jours de prison; mais, en considération de son caractère sacré, sa peine avait été convertie en une amende de 35 florins. Le ministère public avait interjeté appel, le code n'autorisant pas cette commutation de peine. La cour d'appel de Vienne vient de donner raison au ministère public, et de décider que le prêtre irascible fera ses sept jours de prison.

Jeudi le 9 courant a eu lieu à Hartford une réunion de la majorité des prêtres du diocèse. Au cours de cette importante réunion, lecture a été faite d'une circulaire dont l'importance surpasse tout ce que les journaux ont publié depuis plusieurs années. D'après cette lettre, l'Église donne aux catholiques le droit d'appartenir aux sociétés secrètes, à l'exception de la Franc-Maçonnerie. La discussion a duré assez longtemps. Voici en résumé ce que contenait cette circulaire :

"Oui, il est vrai qu'une telle lettre circulaire a été lue, et en vertu de ce document de l'archevêque, les sociétés secrètes du pays, à l'exception de la Franc-Maçonnerie, ne seront plus au ban de l'Église comme par le passé. En ce qui concerne les Odd Fellows, les Knights of Pythias et les Knights of Honor, les catholiques avaient jusqu'ici l'idée assez vague que ces sociétés étaient défendues par l'Église, mais plusieurs étaient dans le doute. Comme matière de fait, ces sociétés n'étaient pas défendues comme la Franc-Maçonnerie. En un mot, la lettre circulaire dit que quoique les catholiques puissent faire partie de ces organisations secrètes, excepté la Franc-Maçonnerie, c'est le devoir des autorités ecclésiastiques de ne pas encourager le moins du monde leurs ouailles à y entrer, mais, au contraire, à les en dissuader."

On dit que cette lettre circulaire a été écrite à une assemblée de tous les archevêques américains réunis à l'Exposition, et ce en parfait accord avec les autorités à Rome.

Nous ne saurions mieux rendre la pensée de Mgr Ireland sur le progrès moderne qu'en citant quelques

passages d'un discours mémorable prononcé en novembre 1889, au centenaire de la hiérarchie en Amérique, par le distingué archevêque de Saint-Paul.

Voici ce qu'il dit :

"Allons de l'avant. Qu'importe s'il nous arrive de nous tromper? Qui ne risque rien n'a rien. Le conservatisme qui ne veut jamais s'aventurer n'est que pourriture et poussière. Ne redoutez pas le nouveau pourvu que les principes soient saufs. Ce temps est un temps de nouveautés, et l'action religieuse pour s'accorder avec le siècle doit prendre de nouvelles formes et de nouvelles voies. Il faut être de notre époque, il faut être en contact avec elle. Il y a des catholiques, plus nombreux d'ailleurs en Europe qu'en Amérique, qui ne connaîtront le présent que bien longtemps après qu'il sera devenu le passé. Notre œuvre est dans le présent, et non dans le passé. Il ne s'agit pas de mieux comprendre le treizième que le dix-neuvième siècle; d'être plus familier avec les erreurs d'Arius et d'Eutychès qu'avec celles des contemporains infidèles ou agnostiques; d'étudier plus à fond les causes des hérésies albigeoise ou luthérienne, ou la Révolution française, que celles des soulèvements sociaux de notre temps. Le monde est entré dans une phase nouvelle de son histoire, le passé ne reviendra pas; la réaction est le rêve de gens qui ne voient pas et n'entendent point, qui sont assis aux portes des cimetières, pleurant sur des tombes qui ne se rouvriront pas, oubliant complètement le monde vivant à côté d'eux. Il faut parler à notre siècle des choses qu'il sent, dans le langage qu'il comprend: il faut être de notre siècle, vivre dans notre siècle. si nous voulons qu'il nous écoute....."

Une autre affaire Guibord, dont les journaux n'ont pas parlé :

Les autorités ecclésiastiques ont refusé l'enterrement dans le cimetière catholique de Montréal des restes de M. John T. Gourley, décédé récemment à Medicine Hat. T.N.O.

M. Gourley est natif des Provinces Maritimes, et se rendit, encore jeune, à Boston, où il épousa une femme avec laquelle il divorça plus tard.

Puis il vint à Montréal, et épousa une demoiselle Macdonald. Il dirigeait ici une maison de vêtements importante, et se retira, il y a quelques années, pour placer son argent dans un grand ranche à Medicine Hat.

Dans ces derniers temps il fut atteint d'empoisonnement du sang, par suite d'une piqûre de lierre empoisonné, et mourut à l'Hôpital du Pacifique à Medicine Hat. Il exprima, en mourant, le désir que ses restes fussent enterrés à côté de ceux de sa première femme, dans le cimetière catholique de Montréal.

Le corps fut rapporté à Montréal, mais les autorités ecclésiastiques refusèrent de le laisser enterrer dans le cimetière catholique, parce que Gourley était divorcé.

La question va être amenée devant les tribunaux civils.

FURETEUR.